

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 17 février 2020 - 20 heures 00

Le 17 février deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean RATEAU, Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Me Nathalie BONNARD.

Etait absent : Mr Frédéric PRÊTRE qui a donné procuration à Mr Jean-Michel PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Il invite le Conseil municipal et le public à une minute de silence suite au décès du conseiller Mr Lambert BONDON.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2019 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

> INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET - délibération 2020/001

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ouverture de crédits	Budget primitif	25%
Chapitre 20	6 000 €	1 500 €
Chapitre 21	378 683 €	94 670 €
Chapitre 23	273 000 €	68 250 €
TOTAL	657 683 €	164 420 €

> AFFOUAGE DES HABITANTS DE JUSSY - COUPES DE L'EXERCICE 2020 DANS LA FORET SECTIONNALE DE JUSSY - délibération 2020/002

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à l'Office National des Forêts :

- le martelage de la parcelle « coupon de réserve n°II » partie (à droite de la route de Ciez vers Entrains) de la forêt sectionnale de Jussy au titre de l'exercice 2020,
- la délivrance totale des produits martelés au profit des affouagistes sous la responsabilité des trois garants suivants : Gérard Baudel, Jean Bernard Tambour et Michel Turpin

> CARRIERE DE JUSSY - PROJET D'EVOLUTION DU SITE - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORTAGE DU 6 MAI 1981 PORTANT SUR LA FORET SECTIONNALE DU HAMEAU DE JUSSY - délibération 2020/003

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, après avoir délibéré :

- Approuve les termes de l'Avenant N° 1 au contrat de fortage du 6 mai 1981 proposé,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant N°1 au contrat de fortage du 6 mai 1981, ainsi que procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces y relatifs.

> CARRIERE DE JUSSY - PROJET D'EVOLUTION DU SITE - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE FORTAGE DU 13 DECEMBRE 2018 PORTANT SUR LA FORET SECTIONNALE DU HAMEAU DE JUSSY- délibération 2020/004

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, après avoir délibéré :

- Approuve les termes de l'Avenant N° 1 au contrat de fortage du 13 décembre 2018 proposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit Avenant N°1 au contrat de fortage du 13 décembre 2018, ainsi que procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces y relatifs.

> ROLE DIVISAIRE DES HABITANTS DE JUSSY- REVISION DU CALCUL DES CHARGES - délibération 2020/005

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention, détermine que les charges assises sur les produits de la carrière sont les suivantes :

- frais de garderie des bois par l'O.N.F.
- contributions foncières de la section de JUSSY,
- 2% des charges pour frais de perception,

Le Conseil charge le Maire de répartir les sommes ainsi calculées entre les affouagistes et la commune - la liste des affouagistes étant fournie par les garants de la section - et ce dès que la commune aura connaissance de toutes les recettes et les charges de l'exercice précédent (en particulier le dénombrement définitif des produits de la carrière).

> DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE HENRI CLEMENT DE DONZY POUR UN VOYAGE EN ALLEMAGNE ET UNE CLASSE VERTE ET SPORTIVE - délibération 2020/006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 120€ à chacun des 10 enfants de Ciez scolarisés au collège Henri Clément et concernés par le voyage en Allemagne ou la classe verte soit un total de 1 200 euros.

> DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE PIERRE GILLE DE GENNES DE COSNE SUR LOIRE POUR UN VOYAGE A PRAGUE - délibération 2020/007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 120€ à chacune des 2 enfants de Ciez scolarisées au Lycée Pierre Gilles de Gennes de Cosne-sur-loire et concernées par le voyage à PRAGUE soit un total de 240 euros.

> DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN ORDINATEUR - délibération 2020/008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 963,44€ HT soit 1 156,13€ TTC pour le remplacement de l'ordinateur.

AFFAIRES DIVERSES

- Préparation des tours de garde des élections municipales des 15 et 22 mars 2020
- Ecole : intention d'adhérer à l'espace numérique de travail ECLAT (36€/an +0,70€/enfant)
- Demandes de subvention : fixation des montants
- Commission des finances fixée au lundi 24 février 2020

La séance est levée à 21h00

Le Maire, Jean-Michel PRÉTRE

